



44^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba

Intervention de S.E. M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

2 juillet 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et à celle du Groupe des amis sur les enfants et conflits armés.

Ma délégation se félicite des progrès effectués dans la poursuite des auteurs de violations graves commises contre les enfants grâce aux efforts du Bureau de la Représentante spéciale. Nous réitérons notre plein soutien au mandat de ce Bureau ainsi qu'à son Bureau de liaison à Bruxelles.

Madame la Représentante spéciale,

Nous sommes particulièrement préoccupés par la mise en détention des enfants au motif de leur association effective ou présumée à des groupes armés. Ces enfants sont victimes du recrutement par les parties à un conflit armé et nous appelons les États membres à donner priorité aux programmes de démobilisation, de réadaptation et de réintégration.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation des cas de refus de l'accès humanitaire aux enfants dans les zones de conflit. Auriez-vous des recommandations quant à l'appui que pourrait apporter la communauté internationale pour faciliter l'accès humanitaire à ces régions ?

Nous savons que les victimes de viols et de violences sexuelles sont souvent récalcitrantes à témoigner de peur d'être stigmatisées. Il y a donc tout lieu de penser que le nombre de victimes déclarées est bien inférieur au nombre réel. Comment peut-on les aider à témoigner pour leur permettre d'être prises en charge ?

Je vous remercie.